



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune d'Onex,

du 21 mars 1973

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis de la commune d'Onex

vu le préavis des Archives d'Etat

vu le préavis du Cadastre

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

## A R R E T E

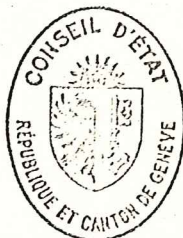
Il est donné les noms de :

1. Chemin de l'Auberge à l'artère reliant la route de Chancy (RC No 4) à la route de Loëx. CV- 28355
2. Chemin Paul-Rose au chemin desservant le lotissement dit "Le Jardin d'Onex", dont l'entrée est située sur le chemin David-Broillet. CV- 28363
3. Avenue du Bois-de-la-Chapelle à l'artère reliant l'avenue des Morgines (Lancy) à la rue des Bossons. Cette dénomination abroge celle de "rue du Loup", commune d'Onex. (ACE du 25 octobre 1963). CV 2496

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er mai 1973.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Intérieur	2 ex.
Cadastre	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme  
le chef du Conseil d'Etat:  
*H. Haller*